



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rencontres internationales

Question écrite n° 8445

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur l'annonce faite à la presse, par le comité olympique français, de la suppression du coq sur les maillots des équipes sportives françaises dans les compétitions internationales. En lui faisant part de la perplexité, voire de l'indignation de ses compatriotes, il ne peut que s'étonner de constater que M. Sérandour dispose de manière régaliennne et par son seul caprice de l'image de la France dans les compétitions sportives internationales. Il lui demande quelles dispositions elle compte prendre pour rapporter cette mesure impopulaire et mal comprise.

Texte de la réponse

Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) est un organisme indépendant, regroupant l'ensemble des fédérations sportives. Son conseil d'administration, après avoir obtenu l'accord du comité international olympique, a décidé de modifier son logo institutionnel. Le logo précédemment représenté par le coq et les anneaux olympiques, a été remplacé par le mot « France » et les anneaux olympiques. Cette modification a été dictée par la confusion due à l'utilisation abusive du coq et des anneaux par de nombreuses structures régionales, départementales ou autres associations diverses non habilitées. Les fédérations sportives, quant à elles, utilisent leur propre emblème ou logo constitué dans leur grande majorité du coq gaulois ou de représentation de l'image de leurs activités. En aucune matière, le président du CNOSF et son conseil d'administration n'ont donné instruction aux fédérations sportives de supprimer le coq fédéral sur les maillots des représentations françaises dans les compétitions internationales. Chaque fédération est donc totalement libre de continuer à utiliser, sur le maillot de ses équipes nationales, l'emblème qu'elle s'est choisi pour symboliser sa fédération et ses activités.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bataille](#)

Circonscription : Nord (22^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8445

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 janvier 1998, page 16

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1082